

ALPES AUTOMATIQUES 3A
Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 140 958 euros
Siège social : EYBENS (Isère) 4 rue Irène Joliot Curie
RCS GRENOBLE 319 995 148

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

31 MARS 2011

Sous le N° 3110 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE -

- PROCES VERBAL -

L'AN DEUX MILLE ONZE
LE 24 MARS
A 17 HEURES

Les actionnaires de la société « ALPES AUTOMATIQUES 3A », société par actions simplifiée, au capital de 140 958 euros dont le siège social est à EYBENS (Isère) 4 rue Irène Joliot Curie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 319 995 148, se sont réunis sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges POMMIER, Président, propriétaire de 501, 20 actions.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

- Monsieur Daniel BOUCAUD, Directeur général,

La SARL DB HOLDING représentée par Monsieur Daniel BOUCAUD propriétaire de 1605 actions

Monsieur le Président préalablement expose que la SARL DB HOLDING entend acquérir 1065 actions de notre société.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Démission de Monsieur Georges POMMIER de ses fonctions de Président,
- Nomination de Monsieur Daniel BOUCAUD aux fonctions de président,
- Démission de Monsieur Daniel BOUCAUD de ses fonctions de Directeur Général,
- Nomination de Monsieur Georges POMMIER aux fonctions de Directeur Général.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition :

- 1 - Les statuts de la société,
- 2 - Copie des lettres de convocation remises en mains propres aux actionnaires et au commissaire aux comptes,
- 3 - La feuille de présence certifiée exacte par les actionnaires,
- 4 - Les pouvoirs des actionnaires représentés,
- 5 - Le projet des résolutions soumises à l'assemblée,



Monsieur le Président déclare que l'ensemble des documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux actionnaires dans les conditions requises.

L'Assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des Actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Georges POMMIER de ses fonctions de président à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des Actionnaires, décide de nommer Monsieur Daniel BOUCAUD demeurant à ECHIROLLES (Isère) 43B, rue Paul Langevin aux fonctions de président, pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Le président, ainsi nommé déclare, d'une part, accepter les fonctions qui lui sont conférées et, d'autre part, qu'il n'exerce aucune autre fonction ou qu'il n'est frappé d'aucune autre mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de président de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des Actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Daniel BOUCAUD de ses fonctions de Directeur général à compter de ce jour.

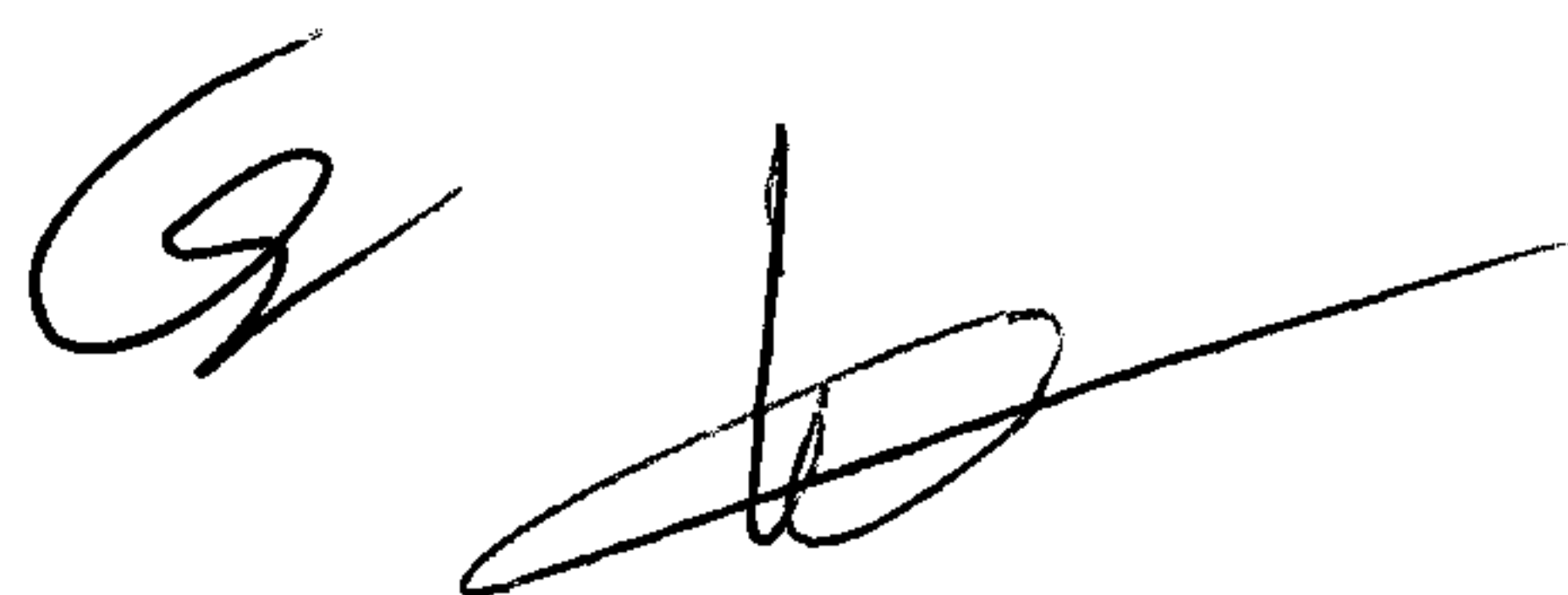
Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des Actionnaires, décide de nommer Monsieur Georges POMMIER demeurant à CROLLES (38920) 1606 avenue Joliot Curie, aux fonctions de Directeur général pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Le directeur général , ainsi nommé déclare, d'une part, accepter les fonctions qui lui sont conférées et, d'autre part, qu'il n'exerce aucune autre fonction ou qu'il n'est frappé d'aucune autre mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de directeur général de la Société.



CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

* CLOTURE *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les actionnaires.

Bon pour démission des fonctions de Président
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur
général.



Bon pour démission des fonctions de Directeur
général.

Bon pour acceptation des fonctions de Président.

